

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026 à 19H00****N°042-2026 – Budget général - Présentation des indemnités élus pour l'année 2025**

Conseillers en exercice : 29 - Présents : 27 - Excusé avec pouvoir : 1 - Excusé sans pouvoir : 0

Absente : 1 – Votants : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 1<sup>er</sup> AVRIL**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 26 mars 2026**, sous la présidence de **Madame Rita MONTEIRO, 1<sup>ère</sup> Adjointe**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BACHELET Thierry, BIRRAUX François, BERNARD Jean-Luc, BOZONNET Antoine, CHAUDET Lydie, CORTEL Sonia, COUTURIER Thierry, DAHOUI Mélanie, DELEPINE Emmanuel, DESVIGNES Emmanuel, DOUVRE Evelyne, DRUET Marion, GAUDIN Philippe, GUIOT Audrey, LAGARDE Olivier, LEAO Lydia, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RODET Pascaline, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, SEVOZ Murielle, USEO Pierre, VIGNAGA Isabelle.

**ÉTAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :**

Monsieur Guillaume FAUVET (a donné pouvoir à Rita MONTEIRO).

**ÉTAIT ABSENTE :**

Madame Patricia TRICHOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Francis SCHWINTNER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué, chaque année, aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

**Madame Rita MONTEIRO, 1<sup>ère</sup> Adjointe**, présente au Conseil municipal l'état des indemnités perçues par les élus en 2025 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260401-042-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

Publication : 08/04/2026

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX  
2025

NOM - PRENOM	FONCTION	COMMUNE			COMMUNAUTE AGGLOMERATION		
		LIBELLE	MONTANT BRUT EN €	NET A PAYER AVANT PAS	LIBELLE	MONTANT BRUT EN €	NET A PAYER AVANT PAS
Guillaume FAUVET	Maire	Indemnité de fonction	25 570,68 €	16 674,12 €	Indemnité de fonction	22 196,88 €	15 631,92 €
		Remboursement de frais			Remboursement de frais		
		Avantages en nature			Avantages en nature		
BOUVARD Patrick	1er Adjoint	Indemnité de fonction	9 855,48 €	7 092,60 €	Indemnité de fonction	986,52 €	853,34 €
		Remboursement de frais			Remboursement de frais		
		Avantages en nature			Avantages en nature		
MONTEIRO Rita	2ème Adjoint	Indemnité de fonction	9 855,48 €	7 092,60 €	Indemnité de fonction	986,52 €	766,78 €
		Remboursement de frais			Remboursement de frais		
		Avantages en nature			Avantages en nature		
BIRRAUX François	3ème adjoint	Indemnité de fonction	9 855,48 €	7 092,60 €	Indemnité de fonction		
		Remboursement de frais			Remboursement de frais		
		Avantages en nature			Avantages en nature		
VIGNAGA Isabelle	4ème adjoint	Indemnité de fonction	9 125,40 €	7 893,60 €	Indemnité de fonction		
		Remboursement de frais			Remboursement de frais		
		Avantages en nature			Avantages en nature		
ROUSSEAU Alain	5ème adjoint	Indemnité de fonction	9 125,40 €	7 893,60 €	Indemnité de fonction		
		Remboursement de frais			Remboursement de frais		
		Avantages en nature			Avantages en nature		
CHAUDET Lydie	6ème adjoint	Indemnité de fonction	9 125,40 €	7 893,60 €	Indemnité de fonction		
		Remboursement de frais			Remboursement de frais	- €	
		Avantages en nature			Avantages en nature	- €	
FERAUD Valérie	Conseillère municipale déléguée	Indemnité de fonction	4 155,24 €	2 990,28 €	Indemnité de fonction	- €	
		Remboursement de frais			Remboursement de frais	- €	
		Avantages en nature			Avantages en nature	- €	
MESSINA Isabelle	Conseillère municipale déléguée	Indemnité de fonction	4 155,24 €	2 990,28 €	Indemnité de fonction	986,52 €	853,34 €
		Remboursement de frais			Remboursement de frais	- €	
		Avantages en nature			Avantages en nature	- €	

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation de cet état.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

La Présidente,  
Rita MONTEIRO



Le Secrétaire,  
Francis SCHWINTNER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260401-042-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026  
Publication : 08/04/2026